



Pourquoi l'IMMOBILIER peut être comparé à une ASSURANCE VIE avec un **DOUBLE** avantage

En investissant dans l'immobilier à crédit, l'assurance décès ou invalidité **est inclus dans l'investissement.**

En cas de décès ou d'invalidité, l'assurance de prêt liée à votre crédit **remboursera la compagnie bancaire, en fonction des quotités.**

Vous ou vos héritiers bénéficient

- ► **D'un capital** : La propriété d'un bien immobilier entièrement payé par la compagnie d'assurance.
- ► **D'une rente** : La perception de loyers mensuels libres de tout crédit. **(le crédit aura été remboursé par la compagnie d'assurance)**
C'est l'une des raisons pour lesquelles, il est plus judicieux de financer votre investissement par un emprunt bancaire.

Les risques suivants peuvent être garantis :

- **le Décès.**
- **l'Invalidité Absolue et Définitive** (ou Permanente et Absolue) : une invalidité physique ou intellectuelle qui vous rend définitivement incapable d'exercer une activité rémunérée et vous oblige à avoir l'assistance permanente d'une tierce personne pour les actes de la vie courante.
- **l'Incapacité Temporaire Totale de travail** : l'arrêt de travail constaté médicalement.
- **l'Invalidité Permanente Totale ou Partielle** : une invalidité permanente de taux égal ou supérieur à 33% telle qu'elle est constatée par une expertise médicale.

En conclusion, là où l'assurance vie ne vous offre que le Capital OU une Rente, investir dans l'immobilier vous permet d'obtenir les DEUX, avec une garantie CERTAINE concernant le CAPITAL représenté par le bien immobilier. Il est donc important de réfléchir à chaque situation au regard des risques très importants sur les placements financiers pures, qui, si ils rapportent quelque fois, enrichissent plus souvent les sociétés de placements que vous-même.